

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : Octobre – Novembre - Décembre

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel de la Commission	4 738,88 \$
Total	4 738,88 \$